

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 28 AVRIL 2014 A 20 H 15**

Présents à la séance : 28

L'An Deux Mil Quatorze, le **28 AVRIL 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**29 Avril 2014**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2014.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL  
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-  
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET  
Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE  
Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE  
Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL  
Olivier, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Etat d'évolution du personnel.

N° 59/2014

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme BOULANGER Annie à M. PIERRAT Benoît

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Roland DAUTREY, Maire-adjoint, fait savoir à  
l'Assemblée délibérante qu'au vu de l'état du personnel qui figure aux pages 97 à 100 du budget  
primitif 2014, il s'avère qu'il y a stabilité des effectifs par rapport à 2013.

Les titulaires et stagiaires forment un effectif budgétaire de 83.

Quant aux non titulaires, sont enregistrés des contrats d'avenir ou  
d'accompagnement dans l'emploi, 1 chef de musique, des chargés de cours de musique à temps  
très incomplet, des vacataires, emplois saisonniers et pour remplacements, et aussi pour les temps  
d'activités périscolaires (TAP).

Au total, les effectifs pourvus au 1/1/2014 en équivalent temps plein  
travaillé sont de 86,84.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Prend acte de cet état d'évolution du personnel.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,